

ENTRÉE EN VIGUEUR DU RÈGLEMENT 2026-424
RÈGLEMENT REMPLAÇANT LE RÈGLEMENT 2006-122 RELATIF AUX PLANS
D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE (PIIA)

Prenez avis qu'à la séance ordinaire du 13 avril 2026, le Conseil municipal a adopté le règlement suivant :

« Règlement 2026-424 : Règlement remplaçant le règlement 2006-122 relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) »

Ce règlement est entré en vigueur le 20 mai 2026, soit la date de la délivrance d'un certificat de conformité par la MRC des Sources.

Il peut être consulté au Service du greffe situé au, 345, boulevard Saint-Luc, à Val-des-Sources, sur les heures d'ouverture du bureau et sur notre site internet.

Donné à Val-des-Sources, Québec, le 10 juillet 2026.



Annie Lamontagne,
Greffière